Santé et Services sociaux Québec

ÉCHELLE DE GRAVITÉ DES ÉVÉNEMENTS (Version explicite disponible au formulaire AH-223-1)				
ÉVÉNEMENT SENTINELLE	INCIDENT		**A**	Circonstance ou situation à risque de provoquer un événement indésirable ou d'avoir des conséquences pour l'usager (**situation à risque).**
			B	Un événement indésirable est survenu mais l'usager n'a pas été touché (**échappée belle**).
	ACCIDENT	Divulgation facultative	**C**	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager, **sans lui causer de conséquence**. Présence d'inconvénients qui ne requièrent aucune intervention additionnelle particulière (ni premiers soins, ni surveillance, ni tests ou examens pour vérifier l'absence de conséquences, ni modification au plan d'intervention).
		Divulgation obligatoire	**D***	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager et des **vérifications additionnelles** (surveillance, tests ou examens physiques, modification au plan d'intervention, accompagnement) ont dû être faites pour vérifier la présence ou l'apparition de conséquence.
			E1	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager et est à l'origine de **conséquences mineures et temporaires** n'exigeant que des interventions non spécialisées (premiers soins, pansement, glace, désinfection). Aucune hospitalisation ou prolongation d'hospitalisation n'est requise.
			E2	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager et est à l'origine de **conséquences temporaires** nécessitant des soins, services, interventions ou traitements spécialisés qui vont au-delà des services courants (RX, consultation, examens de laboratoire), mais qui n'ont aucun impact sur la nécessité/durée de l'hospitalisation ou de l'épisode de soins.
			F	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager et est à l'origine de **conséquences temporaires** exigeant des soins / traitements supplémentaires spécialisés et qui ont un **impact** sur la **nécessité / durée** de l'hospitalisation ou de l'hébergement.
			G	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager et est à l'origine de **conséquences permanentes** sur ses fonctions physiologiques, motrices, sensorielles, cognitives ou psychologiques.
			H	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager et est à l'origine de **conséquences** nécessitant des interventions de **maintien de la vie** (intubation, ventilation assistée, réanimation cardio-respiratoire).
			I	Un événement indésirable est survenu, a touché l'usager et est à l'origine de **conséquences** qui ont contribué à son **décès**.

*À partir du moment où on doit faire des tests ou procéder à des examens (vérifications additionnelles), on doit obtenir le consentement éclairé de l'usager. On doit donc l'informer des raisons justifiant ces interventions non prévues. Une divulgation est requise.